

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (1990)

Artikel: Centre de services à la gare : un lieu de rencontre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-676246>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«APERTO»: les premiers
magasins de la nouvelle chaîne
de commerces de détail à la gare
ont été ouverts en 1990 à Bâle
(photo) et à Berne.



Centre de services à la gare: un lieu de rencontre

Les souhaits des usagers ont considérablement évolué au cours des dernières années, non seulement pour ce qui est du transport, mais aussi sur le plan des services accessoires. C'est pourquoi les CFF ont décidé de faire de leurs gares de véritables centres d'achats, d'affaires, de communication et de culture.

En 1990, les CFF ont progressé dans ce sens, avec l'ouverture de nombreux magasins.

APERTO : la chaîne de détaillants des gares

En septembre 1990, les gares de Bâle et de Berne ont ouvert les deux premiers magasins APERTO. Il s'agit de commerces haut de gamme, qui proposent à la clientèle du chemin de fer, chaque jour de 6 à 21 heures, un choix de produits de consommation courante, notamment pour des achats dits spontanés.

APERTO répond donc à la définition de services accessoires du chemin de fer telle qu'elle a été fixée par le législateur à l'article 39 de la loi sur les chemins de fer. Le principe APERTO a été élaboré par les CFF avec des spécialistes connaissant bien le commerce de détail et la publicité. Il est appliqué dans les gares de grande et de moyenne importance.

APERTO est présenté dans toute la Suisse sous cette appellation. Les magasins sont tous organisés de la même manière et fonctionnent sur le système dit de franchise. Ils sont exploités par des détaillants locaux ou régionaux, mais peuvent l'être aussi par des buffetiers, des chaînes de kiosques ou de commerce de détail.

Les exploitants s'engagent à respecter les normes imposées par les CFF (aménagement du magasin, assortiment, heures d'ouverture, etc.). Ils versent une taxe aux CFF (franchise) ainsi qu'une location et une participation au chiffre d'affaires. Les premières expériences faites avec les deux magasins pilotes de Bâle et de Berne montrent que l'implantation d'autres commerces du même type peut se poursuivre selon le programme. En 1991, des magasins APERTO seront inaugurés à Aarau, Delémont, Langnau, Lugano et Schaffhouse. Six autres sont prévus en 1992, notamment à Genève, à Wil et à Locarno. D'importantes démarches ont été faites aussi pour animer la gare principale de Zurich ainsi que celles de Lucerne et de Zurich Stadelhofen. Avec la mise en service du RER zurichois et de la gare de Lucerne, de nouveaux magasins et restaurants attractifs ont fait leur apparition.

Zurich gare principale et Zurich Stadelhofen

A la gare principale de Zurich, 43 commerces ont été ouverts en 1990. Il est prévu d'en ouvrir 75 au total, sur une surface utile de 9000 m². L'offre de restauration notamment a été complétée. En plus des salles du buffet de gare de Zurich – qui, outre la clientèle du chemin de fer, a aussi un public citadin – sept restaurants ont été ouverts. Ceux-ci répondent plutôt aux besoins des navetteurs et proposent principalement le prêt-à-manger.

Les bâtiments de la gare, qui méritent d'être conservés, ont été entièrement transformés, toutefois en sauvegardant les valeurs historiques et en veillant à la protection des monuments. L'on a pu aménager au rez-de-chaussée – en plus des locaux de service – un bureau de voyages et un kiosque. Dans la nouvelle galerie marchande de 2000 m², sous les voies, 19 commerces et entreprises prestataires de services ainsi qu'un restaurant ont été ouverts.

Le problème des heures d'ouverture

Les heures d'ouverture sont importantes pour le fonctionnement d'une offre multiservices. A Zurich, il y a divergence de vues à ce sujet entre les CFF, le Conseil municipal de Zurich et les syndicats. Le Tribunal fédéral sera appelé à se prononcer.

Les CFF estiment que les affaires dans les centres de voyages ferroviaires doivent être ouvertes aussi le soir et en fin de semaine, comme cela est admis aujourd'hui pour les restaurantes et les aéroports. L'attitude du chemin de fer à ce propos est claire et sans équivoque : ils ne veulent pas limiter eux-mêmes leurs droits et entendent épuiser entièrement les possibilités légales pour le bien-être des usagers du rail. Ce n'est que de cette manière qu'ils pourront répondre à la demande, accroître l'attractivité et la sécurité des gares et même – grâce à la progression des recettes accessoires – améliorer les résultats de l'entreprise.